



REGLEMENT PARTICULIER 2010 G.P. CITTA' DI CAMAIORE

ARTICLE 1 – ORGANISATION:

L'épreuve **61° Gran Premio Città di Camaiore** est organisée par le **Comune di Camaiore**, Piazza San Bernardino 1, 55041 Camaiore (LU) - C.F. 00190560466 - Tel (+39) 0584 986204 / 260 - Fax (+39) 0584 986297- turismo@comune.camaiore.lu.it – granpremio@comune.camaiore.lu.it - sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale.

Elle se dispute le **samedi 7 août 2010**.

ARTICLE 2 - TYPE D'EPREUVE:

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories **Hommes Elite**. Elle est inscrite au calendrier **UCI Europe Tour**.

L'épreuve est classée en **classe 1.1**. Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants:

1°	p. 80	2°	p. 56	3°	p. 32	4°	p. 24	5°	p. 20	6°	p. 16
7°	p. 12	8°	p. 8	9°	p. 7	10°	p. 6	11°	p. 5	12°	p. 3

pour le classement UCI Europe Tour.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION:

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes: **UCI Pro Teams, Equipes Continentales Professionnelles UCI et Equipes Continentales UCI**. Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de **minimum 6** et de **maximum 10 coureurs**.

Dans tous les cas de figure et afin de sauvegarder le prestige et la réputation de sa manifestation, la Société Organisatrice se réserve le droit de récuser – et ce jusqu'au moment du départ – les coureurs ou les Groupes Sportifs qui par leurs actes ou leur déclarations manqueraient aux principes de fair-play sportif résultant des engagements pris et prévus au paragraphe 1.1.023 du règlement de l'U.C.I.

En outre, dans le cas où les coureurs ou les Groupe Sportifs dérogeraient durant l'épreuve aux principes figurant au paragraphe ci-dessus, la société organisatrice se réserve le droit de les exclure immédiatement de la course.

ARTICLE 4 – PERMANENCE:

La permanence de départ se tient, le **vendredi 6 août 2010 de 15.00h. à 19.00h.** a Palasport Comunale – Via Stadio, Camaiore.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 15.00h. à 16.45h. **vendredi 6 août 2010**.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, **est fixée à 17.00h. vendredi 6 août 2010** et aura lieu à Palasport Comunale – Via Stadio, Camaiore.

La Salle de Presse est située dans le Palasport Comunale – Via Stadio, Camaiore.

Le rassemblement des coureurs pour la signature de la feuille de départ aura lieu à **9,30h du samedi 7 août 2010** au Stadio Comunale de Camaiore. Il sera possible de signer la feuille signature de départ au plus tard à 10,45h.

Le départ officiel de l'épreuve est fixé a **11,00h** (viale Oberdan - Camaiore) sur la ligne de départ/arrivée après le tour d'honneur.

L'arrivée est prévue environ à 15.40h (viale Oberdan – Camaiore).
La permanence d'arrivée se tient, le **7 août 2010** de 08,00 h à 19,00 h au Palasport Comunale – via Stadio, Camaiore.

ARTICLE 5 - RADIO-TOUR:

Les informations courses sont émises sur la fréquence **149,800 Mhz**.

ARTICLE 6 - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE:

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Mic – Shimano.

Le service est assuré au moyen de 3 voitures.

ARTICLE 7 - DELAIS D'ARRIVEE:

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 8 – PRIX:

Les prix suivants sont attribués (établies par UCI/FCI):

TABLEAU DES PRIX

Classé	EURO	%
1°	5.785,00	39,96
2°	2.895,00	20,00
3°	1.445,00	9,98
4°	715,00	4,94
5°	580,00	4,01
6°	433,00	2,99
7°	433,00	2,99
8°	287,00	1,98
9°	287,00	1,98
10°	147,00	1,02
11°	147,00	1,02
12°	147,00	1,02
13°	147,00	1,02
14°	147,00	1,02
15°	147,00	1,02
16°	147,00	1,02
17°	147,00	1,02
18°	147,00	1,02
19°	147,00	1,02
20°	147,00	1,02
TOTAL	14.477,00	100,00

Le barème ci-dessus se rapporte à la valeur, mise à disposition de l'A.C.C.P.I. par l'organisation aux fins de répartition aux associés et/ou délégataires.

MONTANT TOTAL DES PRIX €14.477,00

Prix de la Montagne "Rodolfo ROSI"

Un Prix de la Montagne est disputé sur l'ensemble des 6 cols retenus pour ce classement.
Chacun de ces cols attribue:

- au 1^{er}6 points
- au 2^{ème}4 points
- au 3^{ème}3 points

Un classement général est établi par l'addition des points attribués sur l'ensemble des 6 cols comptant pour le Prix de la Montagne.

Pour avoir droit aux prix du classement final du G.P.M. les concurrents doivent obligatoirement terminer l'épreuve.

En cas d'ex æquo, le classement à l'arrivée est prépondérant.

Le coureur contraint à l'abandon à cause d'une chute accidentelle et vainqueur du classement final du G.P.M. aura droit au prix. Ce critère sera appliqué aussi pour le coureur deuxième classifié au G.P.M.

La dotation attribuée pour le Prix de la Montagne répartie sur le classement général final est la suivante :

Classement général final

- au 1^{er}€2.000,00
- au 2^{ème}€1.000,00

MONTANT TOTAL DU CLASSEMENT DE LA MONTAGNE €3.000,00

Classement du Circuito di Lido di Camaiore "Fabio CASARTELLI"

Un Prix du Circuito di Lido di Camaiore est disputé sur l'ensemble des 4 sprints retenus pour ce classement.

Chacun de ces sprints attribue :

- au 1^{er}6 points
- au 2^{ème}4 points
- au 3^{ème}3 points

Un classement général est établi par l'addition des points attribués sur l'ensemble des sprints au Lido di Camaiore.

Pour avoir droit aux prix du classement général final, les concurrents doivent obligatoirement terminer l'épreuve.

En cas d'ex æquo, le classement à l'arrivée est prépondérant.

Le coureur contraint à l'abandon à cause d'une chute accidentelle et vainqueur du classement final du Circuito "Fabio Casartelli" aura droit au prix. Ce critère sera appliqué aussi pour le coureur deuxième classifié au Circuito "Fabio Casartelli".

La dotation attribuée pour le Prix du Circuito di Lido di Camaiore est la suivante:

Classement général final

- au 1^{er}€2.500,00
- au 2^{ème}€1.000,00

MONTANT TOTALE DU CIRCUITO DI LIDO DI CAMAIORE €3.500,00

ARTICLE 9 – ANTIDOPAGE:

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu au PALASPORT COMUNALE – Via Stadio, Camaiole à 400 m. après la ligne d'arrivée

ARTICLE 10 – PROTOCOLE:

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole: les 3 premiers de l'épreuve
Ils se présenteront dans un délai de maximum de 10 minutes après leur arrivée.
Le vainqueur de l'épreuve doit se présenter à la salle de presse a la Permanence.

ARTICLE 11 – PENALITES:

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

ARTICLE 12 - DISPOSITIONS GENERALES:

La Direction de l'Organisation et le secrétariat se trouvent au Comune di Camaiole - Piazza San Bernardino – Tel. (+39) 0584.986.204-260 – Fax (39) 0584.986.297 – E-mail : turismo@comune.camaiole.lu.it – granpremio@comune.camaiole.lu.it.

La direction et le secrétariat sont ouverts tous les jours de 8,00h à 13,00h. De **lundi 2 août a samedi 7 août** sont ouverts de 7,00h à 19,00h.

Le parking pour les voitures suiveuses se trouve 400 m. après la ligne d'arrivée a la Permanence.

Ne seront autorisées à suivre la course que les personnes indiquées lors de la remise des pièces au titulaire du véhicule.

Tout ajout ou éventuelle modification devra être signalé au Directeur de l'Organisation.

Les conducteurs des véhicules et motos accrédités, doivent respecter les règles du Code de la Route ainsi que les dispositions du Directeur de l'Organisation et de ses collaborateurs. Ne sont en aucun cas autorisées à suivre la course les personnes qui n'ont aucune fonction reconnue par les Organismes et inhérentes aux divers services, de même que les mineurs d'âge.

La Société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dommages découlant d'accidents survenus avant, pendant ou après la course à des spectateurs ou autres personnes, même étrangères à la manifestation, à la suite d'actions non perpétrées par cette même organisation.

Pour tous les points non prévus au présent règlement, les règlements UCI - FCI sont d'application.

Camaiole li, 15 juin 2010.

**Le Comité Organisateur
G.P. Città di Camaiole**